

SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

TWELFTH YEAR

774 th MEETING: 21 FEBRUARY 1957 ème SEANCE: 21 FEVRIER 1957

DOUZIEME ANNEE

CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS	
	Pag
Provisional agenda (S/Agenda/774)	1
System of interpretation	1
Adoption of the agenda	1
The India-Pakistan question: letter dated 2 January 1957 from the Minister for Foreign Affairs of Pakistan addressed to the President of the Security Council (S/3767, S/3792 and Corr.1)	•
(continued)	1
TABLE DES MATIERES	
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/774)	1
Système d'interprétation	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Question Inde-Pakistan: lettre, en date du 2 janvier 1957, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires	
étrangères du Pakistan (S/3767, S/3792) [suite]	1

Relevant documents not reproduced in full in the records of the meetings of the Security Council are published in quarterly supplements to the Official Records.

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits <u>in extenso</u> dans les comptes rendus des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux <u>Documents officiels</u>.

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

SEVEN HUNDRED AND SEVENTY-FOURTH MEETING

Held in New York, on Thursday, 21 February 1957, at 3 p.m.

SEPT CENT SOIXANTE-QUATORZIEME SEANCE

Tenue à New-York, le jeudi 21 février 1957, à 15 heures.

President: Mr. Gunnar JARRING (Sweden).

<u>Present</u>: The representatives of the following countries: Australia, China, Colombia, Cuba, France, Iraq, Philippines, Sweden, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Provisional agenda (S/Agenda/774)

- 1. Adoption of the agenda.
- 2. The India-Pakistan question: letter dated 2 January 1957 from the Minister for Foreign Affairs of Pakistan addressed to the President of the Security Council.

System of interpretation

1. The PRESIDENT: I want to inform the Council at once that owing to the great amount of work going on in the United Nations today we will have only simultaneous interpretation. When we come to the vote we will have to take a recess, as we did at the previous meeting. It is the only way of arranging the meeting.

Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

The India-Pakistan question: letter dated 2 January 1957 from the Minister for Foreign Affairs of Pakistan addressed to the President of the Security Council (\$/3767, \$/3792 and Corr.1) (continued)

At the invitation of the President, Mr. V.K. Krishna Menon, representative of India, and Mr. Firoz Khan Noon, representative of Pakistan, took places at the Council table.

- 2. Mr. NOON (Pakistan): The debate on this question has roamed over a wide field and a large number of seemingly controversial issues have been canvassed. I am sure it would help the Security Council if I were to state in concise terms the position as Pakistan views it.
- 3. I venture to submit that the points of controversy between Pakistan and India over the question of accession of the State of Jammu and Kashmir to Pakistan or to India lie within a narrow compass, and the records of the Council disclose a much larger degree of agreement between the two Governments both on principles

Président: M. Gunnar JARRING (Suède).

<u>Présents:</u> Les représentants des pays suivants: Australie, Chine, Colombie, Cuba, France, Irak, Philippines, Suède, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/774)

- 1. Adoption de l'ordre du jour.
- Question Inde-Pakistan: lettre, en date du 2 janvier 1957, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères du Pakistan.

Système d'interprétation

1. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je tiens à informer immédiatement les membres du Conseil qu'en raison du grand nombre de réunions qui se tiennent aujourd'hui au Siège de l'Organisation des Nations Unies, nous ne pourrons disposer que du système de l'interprétation simultanée. Avant de passer au vote, nous suspendrons la séance, comme nous l'avons fait à la séance précédente. C'est là la seule manière d'organiser notre réunion.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Question Inde-Pakistan: lettre, en date du 2 janvier 1957, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères du Pakistan (\$/3767, \$/3792) [suite]

Sur l'invitation du Président, M. V. K. Krishna Menon, représentant de l'Inde, et M. Firoz Khan Noon, représentant du Pakistan, prennent place à la table du Conseil.

- 2. M. NOON (Pakistan) [traduit de l'anglais]: Le débat sur la question a porté sur un très grand nombre de points, et de nombreux problèmes qui semblent faire l'objet d'une controverse ont été soulevés. Il sera certainement utile au Conseil que je présente brièvement la situation telle que la voit la délégation du Pakistan.
- 3. Je pense pouvoir déclarer que les points controversés entre l'Inde et le Pakistan à propos du rattachement de l'Etat de Jammu et Cachemire au Pakistan ou à l'Inde peuvent se situer dans des limites étroites; les procès-verbaux du Conseil montrent qu'il existe entre les deux gouvernements, aussi bien sur les

and on procedure than the debates before the Council might lead the members to imagine.

- 4. I submit that India is fully committed to the principle formulated by the Government of India and communicated to the Government of Pakistan and reiterated on several occasions before the Council that in the case of a State where the ruler belonged to one community and the majority of the people to the other, the question of accession must be determined in accordance with the freely expressed wishes of the people of the State. Further, there is agreement with respect to the State of Jammu and Kashmir that once the tribesmen have withdrawn and law and order has been restored, the Government of India would withdraw its armed forces from such areas of the State into which they had entered and that the wishes of the people in the matter of accession would be ascertained through the democratic method of a free and impartial plebiscite carried out under the auspices of the United Nations. This would appear both from the telegrams exchanged between the two Governments before the matter was brought to the Security Council and the resolutions of the United Nations Commission for India and Pakistan accepted by both Governments.
- 5. A certain degree of progress towards the implementation of these resolutions was made in the first months of 1949, but since then a deadlock has prevailed, mainly in respect of the compliance with those portions of the resolutions that relate to what has generally, since, been described as the demilitarization of the State
- 6. It has been contended on behalf of India that progress towards the holding of a free and impartial plebiscite under the auspices of the United Nations cannot be made until Pakistan's armed forces are withdrawn from the "Azad" Kashmir territory.
- 7. I wish to state clearly and definitely that the Government of Pakistan has at all times been ready and, indeed, eager to carry out all its obligations under the resolutions of the Commission, including the obligation of the withdrawal of its troops in accordance with the terms of the resolutions. On no occasion has there been any agitation or equivocation on the part of Pakistan in respect of the discharge of its obligations. Pakistan has been so anxious to proceed towards a settlement of this question in accordance with the resolutions of the Commission that on occasions it has been willing to do more, and earlier, than the resolutions call for, so that rapid progress might be made. I repeat that Pakistan is willing to proceed with this matter in accordance with any of the proposals hitherto made by any of the United Nations representatives, provided India is willing to do its part at the same time.
- 8. My Government deplores the exercise of the veto by the Soviet Union [773rd meeting] in respect of the four-Power draft resolution [S/3787]. The situation in Kashmir constitutes a grave threat to the maintenance of international peace, and it has come as a shock to the people and the Government of Pakistan that a great Power like the USSR should have seen fit to veto a resolution designed to promote a solution of

- questions de fond que sur la procédure, un accord plus grand que les débats ne pourraient le laisser penser aux membres du Conseil.
- 4. Je crois que l'Inde a accepté sans réserve le principe formulé par le Gouvernement indien, communiqué au Gouvernement pakistanais et réaffirmé à plusieurs reprises devant le Conseil, à savoir que, dans le cas d'un Etat dont le prince appartiendrait à une communauté et la majorité de la population à une autre. la question du rattachement devrait être déterminée conformément à la volonté librement exprimée des habitants du pays. De plus, en ce qui concerne l'Etat de Jammu et Cachemire, il y a un accord aux termes duquel, lorsque les tribus auront évacué le territoire, lorsque l'ordre et la loi auront été rétablis, le Gouvernement indien retirera ses troupes des parties de l'Etat dans lequel elles ont pénétré et la volonté du peuple, en ce qui concerne le rattachement, sera déterminée par la méthode démocratique d'un plébiscite libre et impartial organisé sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Cela ressort à la fois des télégrammes échangés par les deux gouvernements avant que le Conseil ne soit saisi de l'affaire et des résolutions de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan que les deux gouvernements ont acceptées.
- 5. En ce qui concerne la mise en œuvre de ces résolutions, certains progrès avaient été accomplis au cours des premiers mois de 1949, mais depuis, nous nous sommes trouvés dans une impasse à propos surtout de l'application de la partie des résolutions qui traite de ce qui dans les années qui ont suivi a généralement été appelé la démilitarisation de l'Etat.
- 6. On a prétendu, au nom de l'Inde, que l'on ne pouvait faire aucun progrès en vue d'un plébiscite libre et impartial sous les auspices des Nations Unies tant que les forces armées du Pakistan ne seront pas retirées du Cachemire "azad".
- 7. Je tiens à déclarer, de façon claire et définitive, que le Gouvernement pakistanais a toujours été prêt, et même, en vérité, très désireux, de remplir toutes ses obligations découlant des résolutions de la Commission, y compris l'obligation de retirer ses troupes, conformément aux termes de ces résolutions. En aucune occasion, il n'y a eu discussion ou tergiversation de la part du Pakistan lorsqu'il s'est agi du respect de ses obligations. Le Pakistan a été si désireux de voir régler ce problème conformément aux résolutions de la Commission que, en certaines occasions, il a parfois été disposé à faire plus, et plus tôt, que les résolutions ne le demandaient, afin que des progrès rapides puissent être réalisés. Je répète que le Pakistan est prêt à se conformer, en cette matière, à n'importe laquelle des propositions présentées jusqu'ici par un des Membres de l'Organisation des Nations Unies, à la condition que l'Inde consente à faire de même en même temps.
- 8. Mon gouvernement regrette que l'Union soviétique ait bloqué par son veto [773ème séance] le projet de résolution présenté par quatre puissances [S/3787]. La situation au Cachemire constitue une grave menace pour le maintien de la paix internationale, et le peuple et le gouvernement du Pakistan ont été douloureusement étonnés d'apprendre qu'une grande puissance comme l'URSS ait cru devoir étouffer par son veto une

this very grave and thorny problem through peaceful methods.

- 9. It has been said that India objects to the consideration of the Pakistan proposal for the introduction of a United Nations force on its own side of the ceasefire line. The sole purpose of this proposal was to facilitate the withdrawal of Pakistan troops to which India attaches so much importance, so that the process of demilitarization could be put into operation and completed thereafter in accordance with the terms of the resolution of the Commission. It was never intended to be utilized in the holding of a plebiscite as the representative of the Soviet Union mentioned in his speech [773rd meeting, para. 21]. The task of organizing and actually holding the plebiscite is, under the terms of the resolutions, assigned to the Plebiscite Administrator. In a sense, the introduction of a United Nations force would amount merely to an augmentation of the United Nations observers. It could thus be tantamount to a use of those procedures which have so far been followed with some success under Chapter VI of the Charter.
- 10. This is one of those instances where Pakistan has been willing voluntarily to do more than it had undertaken to do under the resolutions of the Commission to meet India's objections. We are at a loss to understand for what reasons the consideration of this proposal made by Pakistan was considered objectionable by the USSR.
- 11. The second reason put forward by the USSR is that, inasmuch as India is not willing to accept the resolution, the resolution should not be adopted. The Council is engaged in the very difficult and delicate task of bringing about a settlement through peaceful methods of a long-standing dispute which, as I have said, constitutes a grave threat to the maintenance of international peace. In carrying out this task, it was seeking to adopt a resolution which would start the final stage of achieving the objectives aimed at by the Security Council from the very beginning and agreed to by the parties to the dispute and clearly set out in the resolutions accepted by them. In respect of several previous efforts of the Council in the same direction, a similar situation had arisen. India had indicated its unwillingness to accept the proposed solution. Indeed, there may have been instances when neither party was willing to express its acceptance of the resolution in advance. Nevertheless, the resolutions were adopted, and both parties thereafter co-operated with the United Nations Representative in the efforts to carry out the objectives of the Council's resolutions.
- 12. The Government of Pakistan is distressed to learn that a permanent member of the Security Council should consider the unwillingness of a part to accept a resolution in advance as sufficient reason for the exercise of a veto. I venture to submit that such a negative attitude on the part of a big Power would hardly be conducive to the settlement of any dispute. It is surprising to us that the representative of the Soviet Union should argue that the voice of India alone should decide this case, and not that of Pakistan.
- 13. To sum up, the position is this. The question of the accession of the State of Jammu and Kashmir to Pakistan or to India is a matter in dispute between Pakistan and India. The dispute involves in essence the

- résolution visant à résoudre ce grave et épineux problème par des méthodes pacifiques.
- 9. On a dit que l'Inde s'opposait à l'examen par le Conseil de la proposition du Pakistan relative au stationnement d'une force des Nations Unies de son côté de la ligne de cessez-le-feu. Le seul but de cette proposition était de faciliter le retrait des troupes pakistanaises, auguel l'Inde attache tant d'importance. afin de pouvoir mettre en pratique la démilitarisation conformément aux dispositions de la résolution de la Commission. Cette force n'a jamais été destinée à servir pour l'organisation d'un plébiscite, comme l'a prétendu le représentant de l'Union soviétique [773ème séance, par. 21]. La tâche d'organiser et d'exécuter le plébiscite est, d'après les résolutions, impartie à l'Administrateur du plébiscite. En un sens, la présence d'une force des Nations Unies équivaudrait simplement à l'augmentation du nombre des observateurs des Nations Unies. Cela reviendrait en somme à utiliser des procédures qui, jusqu'à présent, ont été adoptées avec un certain bonheur dans le cadre du Chapitre VI de la Charte.
- 10. C'est encore un cas où le Pakistan a accepté librement de faire plus que ce à quoi il s'était engagé aux termes des résolutions de la Commission afin de prévenir les objections de l'Inde. Nous comprenons donc mal pourquoi l'URSS s'oppose à l'examen de la proposition pakistanaise.
- 11. L'un des arguments avancés par l'URSS est qu'il ne faut pas adopter cette résolution puisque l'Inde refuse de l'accepter. Le Conseil se consacre à une tâche très difficile et très complexe: régler, par des moyens pacifiques, un différend qui dure depuis longtemps et qui, comme je l'ai dit, menace gravement le maintien de la paix internationale. En s'acquittant de cette tâche, il s'est efforcé de faire adopter une résolution qui marquerait le point de départ de la dernière étape vers les objectifs visés par le Conseil de sécurité depuis le début et acceptés par les parties au conflit et clairement énoncés dans des résolutions qu'elles ontapprouvées. Il en est allé de même d'autres tentatives que le Conseil a faites auparavant dans ce sens. L'Inde a fait savoir qu'elle n'était pas disposée à accepter la solution proposée. En fait, il y a peutêtre eu des cas où aucune des parties ne s'est montrée disposée à approuver une résolution à l'avance. Néanmoins, les résolutions ont été adoptées et les deux parties ont prêté leur concours au représentant des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan pour donner effet à l'objet des résolutions du Conseil.
- 12. C'est avec regret que le Gouvernement pakistanais a appris qu'un membre permanent du Conseil de sécurité estimait devoir recourir au veto sous prétexte qu'une partie refusait d'accepter une résolution à l'avance. Je présume qu'une attitude aussi négative de la part d'une grande puissance n'est pas faite pour favoriser le règlement d'un différend. Il est d'ailleurs surprenant que le représentant de l'Union soviétique prétende que la voix de l'Inde seule, et non celle du Pakistan, est l'élément décisif dans ce cas.
- 13. En somme, la situation est celle-ci: la question du rattachement de l'Etat de Jammu et Cachemire au Pakistan ou à l'Inde fait l'objet d'un différendentre le Pakistan et l'Inde. Le conflit porte essentiellement

right of self-determination of the people of the State on this disputed question of accession. Whatever the defaults on the part of India or of Pakistan, the people of the State possess this right and cannot be deprived of its free exercise. India and Pakistan have agreed, and this agreement has been endorsed by the Security Council, that the question shall be determined through the democratic method of a free and impartial plebiscite held under the auspices of the United Nations. Until the plebiscite is held and is certified by the United Nations Representative to have been free and impartial in accordance with the resolutions of the Commission, the territory of the State of Jammu and Kashmir is neither part of India nor part of Pakistan. The de facto position is that India occupies certain parts of the territory of the State, and the remaining parts are under the control of the "Azad" Kashmir authority.

- 14. The international agreement is binding upon India and Pakistan. Indeed, it has been clearly stated on behalf of India, during these last debates also, that this agreement is the only binding obligation upon the two Governments in respect of the State of Jammu and Kashmir, and that the whole of this agreement stands together—no part of it can be used laterally, repudiated or frozen. Any such attempt would amount to a repudiation of the principles of the United Nations Charter, which obligate all Member States to seek a settlement of their international disputes through peaceful means.
- 15. Finally, Mr. President, about your own mission: we have already said, and I repeat, that you are most welcome.
- 16. The PRESIDENT: I now call upon the representative of India.
- 17. Mr. Krishna MENON (India): We should like to request a few minutes of recess so as to consider the statement which has just been made.
- 18. Mr. URRUTIA (Colombia) (translated from Spanish): I venture to make the following observation. It seems to me that the majority of the delegations are already convinced that, if the mission to be entrusted to the President is to be successful, he should be left entirely free to seek whatever solution he can find. I therefore think that any prolongation of the debate and of recriminations here in the Council can only make that mission more difficult.
- 19. For this reason I venture to suggest to the President of the Security Council that he might request or recommend the representatives of India and Pakistan to limit their observations to the text of the new draft resolution before the Council, since they have already had ample opportunity for stating their case; we all know the position. We now wish to hear comments on the new draft resolution. Just as we, the members of the Security Council, adhere to the order of business, we may, I think, in all fairness ask the representatives of Pakistan and India to do likewise.
- 20. Mr. ROMULO (Philippines): I think it would be fair to the Council and fair to the representatives of India and Pakistan that whatever statements they have

sur le droit de la population de l'Etat à disposer d'ellemême sur cette question litigieuse du rattachement Quelles que soient les erreurs commises par l'Inde ou le Pakistan, la population de l'Etat possède ce droit et elle ne peut s'en voir retirer le libre exercice. Par un accord que le Conseil de sécurité a sanctionné. l'Inde et le Pakistan ont convenu que cette question serait décidée de façon démocratique au moyen d'un plébiscite libre et impartial organisé sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Jusqu'à ce que le plébiscite ait eu lieu et que le représentant de l'Organisation des Nations Unies ait garanti qu'il a été libre et impartial, conformément aux résolutions de la Commission, le territoire de l'Etat de Jammu et Cachemire ne fait partie ni de l'Inde, ni du Pakistan, La situation de fait est que l'Inde occupe certaines parties du territoire et que le reste est sous le contrôle du Cachemire "azad".

- 14. L'accord international dont j'ai parlé lie l'Inde et le Pakistan; en effet, les porte-parole de l'Inde ont déclaré sans ambiguité et ils l'ont répété au cours de ces derniers débats que cet accord est la seule obligation liant les deux gouvernements dans l'affaire de l'Etat de Jammu et Cachemire, et que cet accord forme un tout autrement dit, aucune partie ne peut en être unilatéralement dénoncée ou ignorée. Prétendre le faire équivaudrait à violer les principes de la Charte des Nations Unies, car celle-ci oblige tous les Etats Membres à s'efforcer de régler pacifiquement leurs différends internationaux.
- 15. Enfin, en ce qui concerne votre mission, Monsieur le Président, je répéterai une fois de plus que vous serez le bienvenu.
- 16. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant de l'Inde.
- 17. M. Krishna MENON (Inde) [traduit de l'anglais]: Nous voudrions demander une suspension de quelques minutes afin d'examiner la déclaration qui vient d'être faite.
- 18. M. URRUTIA (Colombie) [traduit de l'espagnol]: Qu'il me soit permis de faire une observation. Il me semble que la plupart des délégations sont persuadées que, si nous voulons voir couronnée de succès la mission que nous envisageons de confier au Président, il vaut mieux lui laisser toute liberté dans la recherche d'une solution. Dans ces conditions, il me semble que prolonger au Conseil les débats et les récriminations ne ferait que rendre sa tâche plus difficile.
- 19. Je me permettrai donc de proposer au Président du Conseil de sécurité qu'il invite instamment les représentants de l'Inde et du Pakistan à ne faire porter leurs observations que sur le texte du nouveau projet de résolution dont le Conseil es saisi. Ils ont déjà eu toute latitude d'exposer leur thèse; nous connaissons la question. Tout ce que le Conseil souhaite, c'est d'entendre des observations sur le nouveau projet. C'est dans cet esprit que nous, membres du Conseil, nous comportons; il n'est que juste, il me semble, que nous demandions aux représentants de l'Inde et du Pakistan d'en faire autant.
- 20. M. ROMULO (Philippin s) [traduit de l'anglais]: A mon avis, il ne serait que juste dans l'intérêt tant du Conseil que des intéressés que les représentants

to make now should be limited to the draft resolution before the Council. Otherwise, this will be an endless vicious circle.

- 21. The PRESIDENT: I call upon the representative of India.
- 22. Mr. Krishna MENON (India): All I can say about the very worthy sentiments that have come from the representatives of Colombia and the Philippines is that their expression of opinion has come ten or twelve minutes too late. If it is the wish of the Security Council to remove the statement just made by the representative of Pakistan from the records, that is one thing. But at this stage to introduce very acrimonious, challenging and entirely untrue statements in regard to India, cannot go unchallenged even if I, for various reasons, do not want to make a speech.
- 23. Mr. ROMULO (Philippines): On a point of order, Mr. President: I think that this should be a discussion between the members of the Council.
- 24. The PRESIDENT: The Council has before it a request for a recess. As there is no objection to this request, the Council will now recess for ten minutes.

The meeting was suspended at 3.35 p.m. and resumed at 3.45 p.m.

- 25. The PRESIDENT: I now call upon the representative of India. I hope that he will take into consideration the remarks of the members of the Council with regard to the Council's further procedure.
- 26. Mr. Krishna MENON (India): Iam deeply beholden to the President and to the Council for their kindness in allowing us a few minutes in which to think this matter over. We think that there is considerable merit and cogency in the statements made by the representative of Colombia and the representative of the Philippines to the effect that at this stage further detailed debate consisting of answering controversial points raised is not only not of value but, perhaps, not appropriate in view of the protracted proceedings. It is the intention of my delegation, therefore, not to take that course.
- 27. Thanks to the very kind courtesy of the delegation of Pakistan, we have been able during the recess to look at the script of the statement which the representative of Pakistan made before the Council. It is necessary, for purposes of record, for us to say that we dissociate ourselves totally from a large number of the statements contained in it—the approach that is made to the problem—and to point out the fact that the statement itself really reopens the whole ambit of the discussion and that, therefore, any piecemeal reply to it would be unsatisfactory.
- 28. I shall, therefore, confine myself to the draft resolution that is before us [S/3792] and Corr. 1].
- 29. With regard to this draft resolution, the position of my Government is what I have repeated several times before. We are not members of the Security Council; we are only asked to offer observations. We have already referred to the facts. It is my duty to tell the Council that the draft resolution will be commu-

- de l'Inde et du Pakistan se bornent dorénavant à traiter du projet de résolution dont est saisi le Conseil. Sinon, nous ne sortirons jamais du cercle vicieux où nous nous trouvons actuellement.
- 21. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant de l'Inde.
- 22. M. Krishna MENON (Inde) [traduit de l'anglais]: Tout ce que je puis dire au sujet des sentiments louables que viennent d'exprimer les représentants de la Colombie et des Philippines, c'est qu'ils ont parlé dix ou douze minutes trop tard. S'il plaît au Conseil de sécurité de rayer du procès-verbal la déclaration du représentant du Pakistan, je n'aurai aucune objection. Mais à l'heure actuelle, je ne puis laisser sans réponse les déclarations entièrement fausses et remplies d'acrimonie que l'on vient de lancer comme un défi à l'Inde, même si, pour diverses raisons, je ne désire pas faire de discours.
- 23. M. ROMULO (Philippines) [traduit de l'anglais]: Question d'ordre, Monsieur le Président: cette discussion devrait être limitée aux membres du Conseil.
- 24. Le PRESIDENT (<u>traduit de l'anglais</u>): Le Conseil est saisi d'une motion de suspension: comme il n'y a pas d'objection, la séance va être suspendue pendant 10 minutes.

<u>La séance est suspendue à 15 h. 35; elle est reprise</u> à 15 h. 45.

- 25. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): La parole est au représentant de l'Inde. J'espère qu'il tiendra compte des remarques des membres du Conseil relatives à la conduite des débats à partir de maintenant.
- 26. M. Krishna MENON (Inde) [traduit de l'anglais]: Je suis profondément reconnaissant au Président et aux membres du Conseil, qui ont bien voulu nous accorder quelques minutes de réflexion. Nous estimons que le représentant de la Colombie et le représentant des Philippines ont eu tout à fait raison d'affirmer qu'à ce stade une discussion de détail ou des réponses sur des points litigieux ne présentent non seulement aucune valeur mais encore seraient déplacées, car elles prolongeraient indûment des débats qui n'ont que trop duré. Ma délégation se propose donc de ne pas s'engager dans cette voie.
- 27. Grâce à la très grande courtoisie de la délégation pakistanaise, nous avons pu, pendant la suspension de séance, lire attentivement le texte du discours que le représentant du Pakistan a prononcé devant le Conseil. Pour le procès-verbal, il nous est nécessaire de déclarer que nous contestons absolument un grand nombre de points qui figurent dans cette déclaration la conception générale du problème, par exemple et de souligner qu'en fait la déclaration rouvre tout le débat et empêche, par conséquent, de répondre sur tel ou tel point particulier.
- 28. Je me bornerai donc à examiner le projet de résolution dont le Conseil est saisi [S/3792].
- 29. L'attitude de mon gouvernement au sujet de ce projet de résolution est bien connue. Nous ne sommes pas membres du Conseil de sécurité, on nous a simplement demandé de présenter des observations. Nous avons déjà maintes fois rappelé les faits. Il est de mon devoir de dire au Conseil que le projet de résolution

nicated to the Government of India, and that the Government of India will take it into consideration, with such advice as we are able to receive fromyou, Mr. President, because the draft resolution places you in a particular context. The statements made at the 773rd meeting by the delegations of the United States and the United Kingdom—or other statements—do they form part, in any sense, not of the draft resolution but of your mission? So far as we are concerned, there are several points which we have to make clear, and I shall do that in a very few minutes.

- 30. First of all, the only resolutions in which my Government feels engaged—and I use the word "engaged" deliberately—are those which it has accepted. For resolutions passed by the Security Council under Chapter VI of the Charter have no binding effect upon Member States unless they consent. We have rejected them, and indeed the Commission, after our rejection, had proceeded on the basis that we had not accepted them. Therefore, while we cannot object to this exercise by the Council of recalling resolutions, what its value is would be for the Security Council to decide in the future.
- 31. We deeply regret what is in our opinion the unnecessary and provocative pinpointing of the resolution of 24 January 1957 [S/3779], especially as the generic phrase "its previous resolutions" had been set out. The same applies to the words "having regard to the previous resolutions of the Security Council". My Government freely confesses that the Security Council must have regard to its own resolutions, but so far as Member States which are not members of the Security Council are concerned, when proceedings under Chapter VI are being pursued, its relevance to them is based only upon consent. That is all there is to it.
- 32. I wish to state that our approach to this problem is based upon the following and the fundamental considerations which have been advanced before the Security Council from 1 January 1948 until 20 February 1957.
- 33. First, the State of Jammu and Kashmir is a constituent unit of the Union of India by law, by equity, by every moral and political consideration, and the only authority that can legally separate the State is the sovereign Parliament of India. This is not only municipal law, but law which must be recognized as international, more particularly by the delegations of the United Kingdom, the United States, Australia and France, which have recognized in their legal systems that municipal laws which obtain general currency automatically become part of international law.
- 34. Secondly, there is the principle that the territorial integrity of the State of Jammu and Kashmir is inviolable. We cannot accept the situation of so-called de facto occupation mentioned in the statement of the representative of Pakistan. The sovereignty of the Jammu and Kashmir Government over the whole area, the responsibility of the Government of the Union of India for the security of the Union as a whole, are

sera communiqué au Gouvernement indien et que le Gouvernement indien l'étudiera en tenant compte des avis que vous pouvez nous donner, Monsieur le Président, car ce projet vous place dans une position particulière. Les interventions que les délégations des Etats-Unis et du Royaume-Uni ont faites à la 773ème séance — ou d'autres déclarations — font-elles partie, d'une façon quelconque, non du projet de résolution, mais des instructions concernant votre mission? Quant à nous, nous devons élucider plusieurs points, et c'est ce que je vais faire en quelques minutes.

- 30. Tout d'abord, les seules résolutions par lesquelles mon gouvernement s'estime lié c'està dessein que j'emploie le terme "lié" sont celles qu'il a acceptées. En effet, les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité en vertu du Chapitre VI de la Charte n'ont pas force obligatoire pour les Etats Membres à moins que ceux-ci donnent leur consentement. Nous les avons rejetées et, effectivement, la Commission, après notre refus, a agi comme si nous ne les avions pas acceptées. C'est pourquoi, bien que nous ne voyions aucune objection à ce rappel de résolutions par le Conseil, ce sera au Conseil de sécurité de décider plus tard quelle valeur il a.
- 31. Nous regrettons profondément que l'on ait inutilement fait un geste provocateur en montant en épingle la résolution du 24 janvier 1957 [S/3779], d'autant plus que l'on a mis en relief la formule très générale: "ses résolutions antérieures". Il en va de même des termes "compte tenu des résolutions antérieures du Conseil de sécurité". Mon gouvernement admet volontiers que le Conseil de sécurité doit tenir compte de ses propres résolutions, mais les Etats Membres qui ne sont pas membres du Conseil de sécurité n'ont à le faire s'il s'agit du Chapitre VI que s'ils y consentent. C'est tout ce que j'avais à dire là-dessus.
- 32. Je tiens à déclarer que, en abordant le problème, nous nous fondons sur les considérations suivantes, ainsi que sur les considérations fondamentales qui ont été exposées devant le Conseil de sécurité entre le 1er janvier 1948 et le 20 février 1957.
- 33. Premièrement, l'Etat de Jammu et Cachemire est partie constituante de l'Union indienne en droit, en équité et en vertu de toutes les considérations morales et politiques que l'on pourrait invoquer. Aussi, la seule autorité légalement qualifiée pour prononcer la séparation de cet Etat est le Parlement souverain de l'Inde. Ce n'est pas simplement une question de droit interne, mais de considérations juridiques qui doivent être reconnues sur le plan international, notamment par les délégations du Royaume-Uni, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Australie et de la France, car le système juridique de ces quatre pays reconnaît que les principes de droit interne généralement reconnus deviennent automatiquement partie du droit international.
- 34. Deuxièmement, l'intégrité territoriale de l'Etat de Jammu et Cachemire est inviolable. Nous ne pouvons pas accepter la situation, que l'on qualifie d'occupation de facto, dont le représentant du Pakistan a parlé. La souveraineté du Gouvernement du Jammu et Cachemire sur la région tout entière et la responsabilité de l'Union indienne en ce qui concerne la sécurité de l'Union toute entière sont des facteurs

basic factors from which we cannot depart. Neither can we at any time abandon the commitments we have made in the light of deliberate and public assurances given to us, which are part of the consent that the Government of India has proffered to the propositions placed before it.

- 35. Equally, in the conditions of today, India cannot afford to disregard—as no country can, in the conditions in which we live, afford to disregard—the internal and the external security of our land. And under that heading there must be included in the account the enormous amount of war material that has come into Pakistan through United States military aid and which includes, as I said yesterday [773rd meeting, paras. 103 to 108], either the present or the future possibility of the use of tactical atomic weapons, to which the Commander-in-Chief of Pakistan referred.
- 36. These and the other factors set out in the statement I made yesterday on behalf of the Government of India are part of the approach of the Government of India to this problem.
- 37. At the same time, I repeat two propositions: First, the President of the Security Council will always be welcome in India. The hospitality of our land and the courtesies of our Government would be at his disposal. Secondly, India is not in a position—and I say this not with any desire to cause delay—to consider any matters of high policy until a new Government is established in the country, which will take place, at the earliest, in the latter half of March.
- 38. I shall not take the time of the Council any longer except to reiterate these conditions. But it is appropriate to point out two things. Any new attempt in this direction, if it is even to open the first pages of a new book, has to start with the calling off of the dogs of the war of hatred. We will not sit under the crusade of a "holy war". Secondly, I want to invite the attention of the representative of the United Kingdom to a dispatch that has come from Muzaffarabad, in West Kashmir, which is the Pakistan-occupied area. This dispatch appeared a few days ago in the "Daily Telegraph" of London. It points out that "Azad" Kashmir forces, which are technically under the Pakistan General Command, are stated to number 35,000, and it goes on to say that the Minister of the "Azad" Kashmir Government "claimed that this figure could be increased overnight to 80,000, of whom 70,000 are trained ex-soldiers".

- fondamentaux dont nous ne pouvons faire abstraction. Nous ne pouvons non plus abandonner à aucun moment les engagements que nous avons pris à la suite des assurances publiques formelles qui nous ont été don ées et qui ont conditionné l'acceptation par le Gouvernement indien des propositions qui lui étaient faites.
- 35. En outre, dans les conditions actuelles, l'Inde ne peut se permettre de négliger les problèmes de sécurité intérieure et extérieure de son territoire d'ailleurs, aucun pays vivant dans les conditions où nous vivons ne pourrait se le permettre. Sous ce chapitre, il faut tenir compte des énormes quantités de matériel de guerre livrées au Pakistan au titre de l'aide militaire américaine, qui, comme je l'ai dit hier [773ème séance, par. 103 à 108], permettent l'éventualité immédiate ou non d'un recours aux armes atomiques tactiques; c'est une éventualité à laquelle le commandant en chef des forces pakistanaises a fait allusion.
- 36. Toutes ces considérations que je les aie présentées aujourd'hui ou hier au nom du Gouvernement indien définissent la position de ce gouvernement en ce qui concerne le problème qui nous intéresse.
- 37. Par la même occasion, je répète deux propositions: premièrement, le Président du Conseil de sécurité sera toujours le bienvenu en Inde. L'hospitalité de notre pays et la courtoisie de notre gouvernement lui seront toujours acquises. Deuxièmement, l'Inde n'est pas en mesure cela dit sans le moindre désir de causer des retards d'examiner les problèmes qui mettent en cause les principes mêmes de sa politique avant qu'un nouveau gouvernement ne soit établi dans le pays, ce qui aura lieu au plus tôt à la fin du mois de mars.
- 38. Je n'abuserai pas davantage du temps du Conseil. si ce n'est pour réitérer ces conditions. Mais il convient de souligner deux choses. Avant de faire une nouvelle tentative dans cette direction, même pour reprendre le problème de zero, il faut mettre fin à la campagne de haine. Nous nous refusons à vivre sous la menace d'une croisade ou d'une "guerre sainte". Deuxièmement, je désire appeler l'attention du représentant du Royaume-Uni sur une dépêche en provenance de Muzaffarabad, dans le Cachemire occidental, qui est la région occupée par le Pakistan. Cette dépêche a été publiée il y a quelques jours par le "Daily Telegraph" de Londres. Elle soulignait que les forces du Cachemire "azad", qui sont techniquement sous les ordres du haut-commandement pakistanais, sont évaluées à 35.000 hommes, et que le Ministre du Gouvernement du Cachemire "azad" "affirme que ce nombre pouvait du jour au lendemain être porté à 80.000, dont 70.000 anciens soldats entraînés".
- 39. Ce sont là des faits bien cornus, comme d'ailleurs tous les faits relatifs à l'énorme quantité de munitions et de matériel de guerre qui a été introduite au Pakistan; ces faits, il faut les envisager en fonction de la déclaration faite par le commandant en chef pakistanais au sujet des armes atomiques tactiques susceptibles d'être utilisées contre l'ennemi stationné au-delà des "obstacles fluviaux" [773ème séance, par. 108]. (Je regrette que M. Lodge n'ait pas été ici pendant la 773ème séance, mais je suis persuadé que

responsibility of any country is to look after its security.

- 40. Finally, I should like to say that I will take steps to communicate the Council's resolution to the Government of India, which will take it into consideration as soon as a new Government is formed after the general election.
- 41. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): I should like to make a few comments on the draft resolution proposed by the delegations of Australia, the United Kingdom and the United States [S/3792 and Corr. 1].
- 42. In view of our general position on the Kashmir problem, which we have already explained in the Security Council, we accept the basic idea of this draft resolution, which is that the President of the Security Council should be requested to visit India and Pakistan and to negotiate with the Governments of those countries with a view to finding a solution of the Kashmir problem acceptable to both sides.
- 43. The text of the three-Power draft resolution is superior to the original four-Power draft [S/3787]. Under the terms of the revised draft, the President of the Security Council will, in the exercise of his task, not be hampered by provisions which have proved unacceptable to one of the parties and would doom his mission to failure. We are bound to note that the reference to previous Council resolutions in the three-Power draft resolution may render Mr. Jarring's negotiations with the Governments of India and Pakistan more difficult; our present attitude should not be based on resolutions adopted many years ago but on the realities of the international situation and the existing conditions in the region concerned.
- 44. It must not be forgotten that our problem is the pacific settlement of the Kashmir question in keeping with Chapter VI of the United Nations Charter, which provides for the pacific settlement of disputes and excludes any measures of compulsion and any attempt to impose on one of the parties solutions unacceptable to it. The reference to previous Council decisions which, as will be readily understood, are not acceptable to the Government of India, may therefore render the task entrusted to the President more difficult.
- 45. We would draw attention to the circumstances in which the representatives of the United States, the United Kingdom and Australia introduced their new draft resolution. In the course of the previous discussions the delegations of those countries rejected the amendments proposed by the Soviet Union and by Colombia to the four-Power draft resolution. In effect, these delegations thus refused to co-operate in the preparation of an acceptable Security Council resolution capable of promoting a solution of the Kashmir problem. They refused to take into account the legitimate interests of one of the parties. Thus the impression was created that the sponsors of the four-Power draft did not wish to take India's position into consid-

- ce propos lui a été rapporté.) Dans ces circonstances, le devoir et la responsabilité de tout Etat souverain est de veiller à sa propre sécurité.
- 40. Pour terminer, je tiens à déclarer que je communiquerai la résolution du Conseil au Gouvernement indien, qui l'étudiera aussitôt qu'un nouveau cabinet aura été constitué après les élections générales.
- 41. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Je voudrais présenter quelques observations au sujet du projet de résolution qu'ont présenté les délégations de l'Australie, des Etats-Unis et du Royaume-Uni [S/3792].
- 42. Etant donné la position générale qu'elle a prise dans la question du Cachemire, et qu'elle a déjà exposée au Conseil de sécurité, la délégation soviétique juge acceptable l'idée centrale de ce projet, qui est de charger le Président du Conseil de sécurité d'aller dans l'Inde et au Pakistan pour s'entretenir avec les gouvernements de ces deux pays en vue de chercher une solution du problème du Cachemire qui convienne aux deux parties.
- Le texte du projet de résolution des trois puissances présente des avantages par rapport au projet initial, présenté par quatre puissances [S/3787]. D'après le nouveau projet, le Président du Conseil de sécurité ne sera pas lié, dans l'accomplissement de sa mission, par des dispositions qui n'ont pu être acceptées par l'une des parties et qui auraient voué sa mission à l'échec. Il faut bien voir, cependant, qu'en se référant aux résolutions antérieures du Conseil de sécurité, le projet des trois délégations risque de gêner M. Jarring dans ses pourparlers avec les Gouvernements de l'Inde et du Pakistan: au lieu d'invoquer aujourd'hui des résolutions qui remontent à tant d'années, il faudrait partir sur des faits réels qui caractérisent la situation internationale et des conditions qui existent actuellement dans cette région.
- 44. On ne doit pas oublier qu'il s'agit d'un règlement pacifique de la question du Cachemire, conformément au Chapitre VI de la Charte des Nations Unies, chapitre qui institue une procédure pacifique de règlement des différends et qui exclut toute mesure de coercition, de même qu'il interdit d'imposer à l'une des parties des solutions qu'elle juge inacceptables. Sous ce rapport, le rappel des résolutions antérieures du Conseil qui ont paru, pour des raisons plausibles, inacceptables au Gouvernement de l'Inde, risque de compliquer la mission que le Conseil de sécurité veut confier à son Président.
- 45. Il y a lieu de mentionner les circonstances dans lesquelles les représentants des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de l'Australie ont déposé hier leur nouveau projet. Précédemment, les délégations de ces pays ont repoussé les amendements que la délégation de l'Union soviétique et celle de la Colombie avaient présentés au projet de résolution des quatre puissances. En fait, ces délégations ont refusé de collaborer à la rédaction d'une résolution du Conseil de sécurité qui soit acceptable et qui puisse faciliter le règlement du problème du Cachemire. Elles n'ont pas voulu respecter les intérêts légitimes de l'une des parties. Les auteurs du projet des quatre puissances ont donné l'impression qu'ils ne voulaient pas

eration and that they are seeking to impose on India a decision unacceptable to any sovereign State.

- 46. In their statements, the representatives of the United States, the United Kingdom and Australia attempted to present the Soviet position in an unfavourable light, to throw doubt on the sincerity of the Soviet delegation's desire to find a just settlement of the Kashmir problem. There is no need to refute such insinuations. The Soviet delegation is not unduly concerned at the clamour with which the representatives of the Western Powers usually greet the casting of our vote. In the eyes of all those who sincerely wish for the peaceful settlement of unresolved international problems, talk about the alleged misuse of the veto cannot conceal the fact that our delegation has taken up a position of justice, that it always advocates decisions in keeping with the interests of the peoples concerned and with the principles of the United Nations Charter.
- 47. The method of mechanically voting in favour of resolutions which are known to be unacceptable to one of the parties concerned is unsuitable for the work of the Security Council, particularly in cases concerning the peaceful settlement of a problem.
- 48. In conclusion, I should like to say that the delegation of the Soviet Union, while discerning serious shortcomings in the three-Power draft resolution, will not oppose its adoption, in the sincere hope that the conversations of the President of the Security Council with the Governments of India and Pakistan may yield a positive result and lead to the resumption of direct negotiations between the two Governments concerned. The Soviet delegation will abstain in the vote on the draft resolution.
- 49. Mr. JAWAD (Iraq): The submission of a new draft resolution by the delegations of Australia, the United Kingdom and the United States clearly shows the deep desire by the Powers concerned to lay down a basis for a settlement of the Kashmir dispute and the spirit of realism shown with regard to the urgent need for taking positive steps with a view to lessening the tension in the region and to establishing conditions of a durable peace. We highly appreciate the spirit which motivated the three Powers in trying to prevent a break in the continuity of the search for a solution of the Kashmir dispute. We believe that the new step which has been taken by the three Powers expresses a desire for progress by those who are anxious to see a rapid settlement of the dispute. It also reflects their conviction that there is an urgent need to bring the two parties together, thus promoting conditions for peace in that general region.
- 50. The draft resolution is characterized by its spirit of conciliation and realism. Its general terms offer a great opportunity for taking the different points of view into account, while at the same time it leaves ample latitude for the President of the Council to make an appraisal of the situation as it appears at the present time. This approach will still permit the Council to take appropriate action in accordance with its previous decisions and in the light of the findings of its President.

- tenir compte de la position de l'Inde et qu'ils entendaient lui imposer une décision inacceptable pour un Etat souverain.
- 46. Dans leurs interventions, les représentants des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de l'Australie ont tenté de dénigrer l'attitude de la délégation soviétique; ils ont voulu mettre en doute la sincérité des efforts que nous déployons pour obtenir un règlement équitable de la question du Cachemire. Il est inutile de réfuter de pareilles insinuations. La délégation soviétique ne s'émeut guère du tapage dont les représentants des puissances occidentales entourent habituellement ses votes au Conseil. Leurs discours sur ce qu'ils appellent l'abus du droit de veto ne feront pas oublier aux partisans sincères du règlement pacifique des problèmes internationaux le bien-fondé de la position adoptée par la délégation soviétique, qui défend inébranlablement les décisions conformes aux intérêts des peuples et aux principes de la Charte des Nations Unies.
- 47. Quant à la méthode qui fait voter automatiquement des résolutions dont on sait d'avance qu'elles sont inacceptables pour l'une des parties intéressées, elle n'est pas digne des travaux du Conseil de sécurité, et encore moins lorsqu'il s'agit de régler pacifiquement tel ou tel problème.
- 48. En conclusion, je dirai que la délégation de l'Union soviétique, bien qu'elle relève des défauts considérables dans le projet de résolution des trois puissances, ne s'opposera pas à son adoption, dans l'espoir que les entretiens que le Président du Conseil de sécurité aura avec les Gouvernements de l'Inde et du Pakistan pourront donner des résultats positifs et permettre la reprise des négociations directes entre les deux gouvernements intéressés. La délégation soviétique s'abstiendra donc sur ce texte.
- 49. M. JAWAD (Irak) [traduit de l'anglais]: En déposant un nouveau projet de résolution, les délégations de l'Australie, des Etats-Unis et du Royaume-Uni montrent clairement combien elles désirent établir des bases qui permettront de régler la question du Cachemire: elles montrent aussi leur réalisme en reconnaissant qu'il faut de toute urgence prendre des mesures positives afin d'atténuer la tension qui règne dans la région et d'y faire naître les conditions d'une paix durable. Nous savons gré à ces trois puissances d'essayer d'empêcher que l'on cesse de chercher à résoudre le différend relatif au Cachemire. Nous sommes persuadés que la nouvelle démarche des trois puissances exprime l'attitude de ceux qui sont impatients de voir le différend régléet leur conviction qu'il est nécessaire de rapprocher les deux adversaires et de favoriser ainsi l'établissement de conditions de paix dans toute la région.
- 50. Le projet de résolution est caractérisé par son esprit de conciliation et de réalisme. Dans ses grandes lignes, il permet de prendre en considération les différents points de vue, tout en laissant en même temps au Président du Conseil de sécurité une grande liberté d'appréciation qui lui permet de faire le point de la situation actuelle. Cela n'empêche pas le Conseil de prendre les mesures voulues, conformément à ses décisions antérieures et compte tenu des conclusions de son Président.

51. The central point in this draft resolution which deserves special emphasis is that it will enable the President of the Council to examine, with the Governments of India and Pakistan, any proposal which might, in his opinion, contribute to a settlement of the dispute. The assistance and collaboration of the two Governments concerned is therefore extremely important, and it is to be hoped that such assistance will be provided in the spirit of the Charter and without any reservations. We have every reason to hope that the two Governments will avail themselves of this opportunity to demonstrate, in acts as they have done in words, their desire to settle their differences in the interests of their peoples and the people of Kashmir, in conformity with the principles of law and justice. Since this draft resolution has, so to speak, been freed from all elements to which objection has been raised by one side or another, we sincerely hope that it will receive the assent of the Council.

52. Mr. ROMULO (Philippines): For the purposes of the record, I wish to state that at the previous meeting the representative of India made this statement:

"The representative of the Philippines makes a fundamental error, which he could easily rectify if he read the resolutions of the Commission. He says that the resolution places both parties on the same basis. That is exactly what it does not do." [773rd meeting, para. 68.]

53. This is what I said:

"Moreover, if the letter addressed to the President of the United Nations Commission on 20 August 1948 by the Prime Minister of India is mentioned by the Colombian amendment in order to incorporate the clarifications of the Commission to the Government of India, it is believed that a similar reference should be made to the clarifications of the Commission to the Government of Pakistan, so that the two Governments could be placed on an equal footing vis-a-vis the two resolutions of the United Nations Commission." [Ibid., para. 35.]

54. I emphasize the words: "could be placed on an equal footing". I did not make the statement attributed to me by the representative of India.

55. Speaking now on the draft resolution before us, my delegation cannot but deplore the fact that at the 773rd meeting the Soviet Union used its veto. That the Soviet delegation might disagree with other members of the Council should be expected, but in a matter where the common position seems to be that agreement between the parties to the dispute should be encouraged, it is believed that a member is under an obligation not to stand in the way of a consensus in the Council as to how agreement between the parties might be promoted. Since the lone vote of the Soviet Union has prevented the carrying out of the majority vote of the Counciland it was not a mechanical vote-it behooves us to make another try. It would seem that members of the Council have first to achieve unanimity before they can expect to secure agreement between the parties.

51. Dans le projet de résolution, le point essentiel qu'il convient de souligner plus particulièrement est le fait que le Président du Conseil de sécurité aura la possibilité d'examiner, avec le Gouvernement de l'Inde et celui du Pakistan, toute proposition qu'il jugera de nature à contribuer au règlement du conîlit. Il est donc extrêmement important d'avoir l'appui et le concours des deux gouvernements intéressés, et il faut espérer que cet appui sera fourni sans réserve, comme le demande l'esprit de la Charte des Nations Unies. Nous avons toutes raisons d'espérer que les deux gouvernements profiteront de cette occasion pour démontrer par leurs actes, comme ils l'ont déjà fait par leurs paroles, leur souci de régler leur différend dans l'intérêt de leurs peuples et du peuple du Cachemire, conformément aux principes du droit et de la justice. Le projet de résolution a pour ainsi dire été débarrassé de tous les éléments auxquels l'une et l'autre parties avaient trouvé à redire, et nous espérons donc sincèrement qu'il recevra l'approbation du Conseil.

52. M. ROMULO (Philippines) [traduit de l'anglais]: Pour le procès-verbal, je désire rappeler la déclaration que le représentant de l'Inde a faite à la précédente séance. Il a dit:

"Le représentant des Philippines commet une grave erreur, qu'il pourrait aisément corriger s'il lisait les résolutions de la Commission. Il dit, en effet, que la résolution met les deux parties sur un pied d'égalité. C'est exactement l'opposé de la vérité." [773ème séance, par. 68.]

53. Voici ce que j'ai dit:

"De plus, l'amendement proposé par la Colombie fait mention de la lettre adressée le 20 août 1948 par l'Inde au Président de la Commission des Nations Unies afin d'incorporer à la résolution les explications que la Commission a fournies au Gouvernement de l'Inde, et nous pensons qu'il y aurait lieu, dans ce cas, de mentionner également les explications que la Commission a fournies au Gouvernement du Pakistan, afin de placer les deux gouvernements sur un pied d'égalité à l'égard des deux résolutions de la Commission des Nations Unies." [Ibid., par. 35.]

54. J'insiste sur les mots: "afin de placer les deux gouvernements sur un pied d'égalité". Je n'ai jamais prononcé la déclaration que m'attribue le représentant de l'Inde.

55. Passant maintenant au projet de résolution dont nous sommes saisis, ma délégation ne peut que déplorer que l'Union soviétique ait fait usage du droit de veto à la 773ème séance. On pouvait sans doute s'attendre à ce que la délégation soviétique ne soit pas d'accord avec d'autres membres du Conseil; mais étant donné que tout le monde semble d'accord sur la nécessité d'encourager un accord entre les parties au différend, nous aurions cru que chaque membre se serait senti tenu de ne pas s'opposer à l'opinion générale des membres du Conseil sur la façon dont on pourrait favoriser la conclusion d'un accord entre les parties adverses. Puisque le seul vote de l'Union soviétique a fait échec à la volonté de la majorité du Conseil - et il ne s'agissait pas d'un vote mécanique - il nous faut faire une nouvelle tentative. La conclusion paraît être que les membres du Conseil

- 56. My delegation is therefore in full agreement with the initiative shown by Australia, the United Kingdom and the United States in submitting another draft resolution. Understandably, the remaining members of the Council cannot yield to all the demands of the Soviet Union. If there is to be any modus vivendi, the Soviet Union must yield part of its position if the other members are also to yield part of their position. I am happy to note, after listening to the statement just made by the representative of the Soviet Union that he does not object to the draft resolution now before us. It is in that spirit that my delegation announces its support of the draft resolution which is before us today [S/3792 and Corr. 1].
- 57. My delegation sincerely believes that the draft resolution should not give rise to serious controversy. After all, it is founded on previous resolutions of the Council. The least that we can do or should do is to show some respect for the decisions of the Council. It is recalled that the Soviet Union has never before, by its veto or by its vote, opposed those resolutions of the Council. It is plain that the draft resolution does not mention the Pakistan proposal for the use of a temporary United Nations force in the State of Jammu and Kashmir. My delegation still believes that that proposal could reasonably be expected to achieve demilitarization, that it is not only not contrary to the Charter but consistent with the purposes and principles of the United Nations.
- 58. My delegation will have the honour to vote for the present draft resolution in order to allow this Council to move forward to the liquidation of the Kashmir dispute. We have remained virtually at a standstill on this question and we are bound to suffer a great loss of prestige in world public opinion. The time to act is now. We cannot allow the Kashmir problem to fester like a sore; we must have action, and at a further step we have the duty to adopt this resolution unanimously.
- 59. Mr. TSIANG (China): It now appears that this present draft resolution introduced by Australia, the United Kingdom and the United States will be passed by this Council. My delegation will certainly vote for it. Before we pass to the vote, I wish only to say a few words in regard to this draft resolution.
- 60. So far we have not heard any criticism of this draft except a mild criticism, if I understand aright, in regard to the recalling of past resolutions and also in regard to that phrase "having regard to the previous resolutions of the Security Council". So far as my delegation is concerned, if we should omit that feature of the draft resolution I will still vote for it. I do not attach much importance to the reciting of past resolutions. Even if we should not follow our past resolutions, we certainly will follow the Charter. I think the Charter is a sufficient basis for an appropriate settlement of this dispute.

- doivent d'abord arriver à l'unanimité avant de pouvoir espérer faire aboutir un accord entre les parties.
- 56. Ma délégation approuve donc entièrement l'initiative prise par l'Australie, les Etats-Unis et le Royaume-Uni, qui ont déposé un autre projet de résolution. Il est évident que le reste des membres du Conseil ne peut céder à toutes les exigences de l'Union soviétique. Si l'on veut parvenir à un modus vivendi, il faut que l'Union soviétique fasse quelques concessions lorsque les autres membres en font autant. Le représentant de l'Union soviétique, j'ai été heureux de l'entendre, vient de dire qu'il ne formulait aucune objection à l'égard du projet de résolution dent nous sommes actuellement saisis. C'est dans cet esprit que ma délégation annonce son intention de voter pour le projet de résolution que nous étudions aujourd'hui [S/3792].
- 57. Ma délégation est sincèrement persuadée que ce projet de résolution ne devrait donner lieu à aucune grave controverse. Après tout, il est fondé sur des résolutions antérieures du Conseil. Le moins que nous puissions ou que nous devions faire est de montrer un certain respect à l'égard des décisions du Conseil. Je rappelle que jamais auparavant, ni par son veto ni par son vote, l'Union soviétique n'est allée à l'encontre des résolutions du Conseil relatives à cette affaire. Il est évident que le projet de résolution ne mentionne pas la proposition du Pakistan tendant à utiliser une force temporaire des Nations Unies dans l'Etat de Jammu et de Cachemire. Les Philippines continuent de croire que cette proposition pourrait permettre de réaliser la démilitarisation, que non seulement elle n'est pas contraire à la Charte, mais encore qu'elle est en accord avec les buts et les principes de l'Organisation des Nations Unies.
- 58. Ma délégation aura l'honneur de voter en faveur du projet de résolution, qui, espère-t-elle, permettra au Conseil de sécurité de progresser dans le règlement de la question du Cachemire. Nous avons pratiquement marqué le pas dans cette affaire, et notre prestige ne peut qu'en souffrir beaucoup devant l'opinion publique mondiale. C'est maintenant qu'il faut agir. Il ne faut pas laisser le problème du Cachemire s'envenimer; nous devons agir, et, comme première mesure, nous avons le devoir d'adopter la présente résolution à l'unanimité.
- 59. M. TSIANG (Chine) [traduit de l'anglais]: Il apparaît maintenant que le projet de résolution présenté par l'Australie, les Etats-Unis et le Royaume-Uni sera adopté par le Conseil. La délégation chinoise votera certainement pour, mais auparavant elle sauhaite dire quelques mots au sujet du projet.
- 60. Jusqu'à présent, nous n'avons pas entendu de critiques touchant le projet, sauf, si j'ai bien compris, des objections modérées d'ailleurs au sujet du rappel de certaines résolutions antérieures et aussi à propos des termes "compte tenu des résolutions antérieures du Conseil de sécurité". La délégation chinoise voterait pour le projet même si l'on en retirait ces mots. Je n'attache pas beaucoup d'importance à la question du rappel de résolutions antérieures. Même si nous ne nous conformions pas aux résolutions antérieures, nous appliquerions certainement la Charte, qui constitue, j'en suis sûr, une base suffisante pour un règlement satisfaisant du différend.

- 61. The particular principle which would be applicable to this dispute would be the principle of self-determination of peoples. If any party should wish the Council to start all over again and wipe off the slate any previous resolutions we have passed, I am agreeable. I would be glad to start all over again and go back to the fundamental principles of the Charter. I believe with the Charter in hand we could find an appropriate solution.
- 62. Now, however, we take the draft resolution as it stands. This draft resolution leaves considerable discretion to you, Mr. President. I do not envy you the task that you are assuming. I anticipate, and I am sure you anticipate, a hard and difficult assignment and journey.
- 63. A strange feature of this whole dispute from 1948 to the present time is that we started with an agreement, namely, that the question should eventually be decided through a free and fair plebiscite. Our efforts have been hampered, blocked and even balked by the conditions preliminary to a plebiscite. It is this question of conditions that has prevented any fruitful action. To my mind, there are two kinds of conditions that we can face-and in fact we have faced two types of conditions. One category of conditions demanded by one State or another relates to the freedom and fairness of the plebiscite. One party or the other is anxious or worried that unless a certain condition is fulfilled the plebiscite will not be free or fair. So far as conditions of that category are concerned, conditions which aim at increasing the freedom and fairness of the plebiscite, I think the Council and I am sure the President will be very sympathetic in considering them. Indeed, it is the duty of the President and the members of the Security Council to consider sympathetically any condition which would make the plebiscite fair and free.
- 64. However, in the course of our deliberations during the last nine years, we have had to face another category of conditions, conditions which have nothing to do with the freedom or fairness of the plebiscite but which are aimed at weakening or strengthening the existing claims of one party or the other. It seems to me that that type of condition does not deserve consideration. We cannot afford to write into the conditions of the plebiscite speeches that would strengthen or weaken the claims of one party or the other. We would and we should accept conditions which contribute to the freedom and fairness of the plebiscite.
- 65. This draft resolution leaves you, Mr. President, ample discretion. So far as my delegation is concerned, we have every confidence that you will exercise your discretionary powers with wisdom.
- 66. Mr. URRUTIA (Colombia): I am going to speak a few words in English because I am amazed to see what awful translations you can get at the United Nations.
- 67. At the 773rd meeting my delegation said—and I am quoting from the verbatim record of the Spanish text:
 - "Si nuestras enmiendas no son aceptadas, quedan en todo caso como constancia, y pudiera ocurrir que, en el caso de que esta vez no se lograra un acuer-

- 61. Le principe que l'on pourrait appliquer dans le cas présent pourrait être celui du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Si l'une des parties demandait au Conseil de repartir à zéro et de ne tenir aucun compte des résolutions adoptées antérieurement, j'y consentirais. Je serais heureux de repartir de zéro et d'en revenir aux principes fondamentaux de la Charte. Je crois qu'en se fondant sur la Charte nous trouveriens une solution satisfaisante.
- 62. Cependant, nous sommes à l'heure actuelle saisis d'un projet de résolution précis. Ce projet vous laisse beaucoup d'initiative, Monsieur le Président, et je dois dire que je ne vous envie guère. Je crois comme vous, j'en suis certain que la mission et le voyage seront difficiles et pénibles.
- 63. Ce qu'il y a d'étrange, dans toute cette affaire, c'est que depuis 1948, où l'on a commencé par convenir de régler la question, en fin de compte, au moyen d'un plébiscite libre et impartial, nos efforts ont été entravés, contrecarrés, ils ont même échoué, à cause de la question des conditions préalables à un plébiscite. C'est cette question des conditions préalables qui a rendu impossible tout progrès. A mon avis, ily a deux espèces de conditions; en fait, nous les avons rencontrées toutes les deux. Dans le premier cas, il s'agit de conditions ayant trait à la liberté et à l'impartialité du plébiscite. L'une ou l'autre partie craint que, si une condition déterminée n'est pas remplie, le plébiscite ne soit pas libre ou impartial. Lorsqu'il s'agit de conditions de ce genre, qui visent à accroître la liberté et l'impartialité du plébiscite, le Conseil, je pense, et le Président, j'en suis sûr, les examineront très favorablement. Le Président et les membres du Conseil de sécurité n'ont-ils pas pour devoir de considérer avec bienveillance toute condition tendant à assurer l'impartialité et la liberté du plébiscite?
- 64. Cependant, au cours de neuf ans de discussions, nous avons eu à envisager une autre espèce de conditions et je dois dire qu'elles n'ont rien à voir avec la liberté ou l'impartialité du plébiscite, celles-là; elles visent uniquement à affaiblir ou à renforcer les revendications de l'une ou de l'autre partie. A mon avis, elles ne méritent pas d'être prises en considération. Nous ne pouvons pas faire figurer dans les conditions requises pour le plébiscite des déclarations qui renforceraient ou affaibliraient les revendications de l'une ou l'autre partie. Nous souhaitons et d'ailleurs nous devons accepter les conditions qui visent à assurer la liberté et l'impartialité du plébiscite.
- 65. Le projet de résolution vous donne, Monsieur le Président, une très grande latitude. La délégation chinoise est persuadée que vous en userez avec sagesse.
- 66. M. URRUTIA (Colombie) [traduit de l'anglais]: Je vais dire quelques mots en anglais parce que je suis stupéfait de voir les traductions détestables que l'on nous donne à l'Organisation des Nations Unies.
- 67. Ma délégation a déclaré à la 773ème séance et je cite le compte rendu sténogràphique en espagnol:

"Si nuestras enmiendas no son aceptadas, quedan en todo caso como constancia, y pudiera ocurrir que, en el caso de que esta vez no se lograra un acuerdo do..., más adelante estas sugestiones nuestras podrían volver a ser consideradas." 1/

The English interpretation of what was said is completely different in the record: "It might happen if, in this case, some agreement is not reached...then other points could be considered."

- 68. I am very happy that it was this sentence which made me speak in English, because now I see that we were very right. As a matter of fact, when at the previous meeting my delegation said that if our amendments were not approved we wanted to have them on the record because later on they could be considered, we were thinking in terms of several weeks. We never thought that within ten minutes they were going to be approved. So when we saw this draft resolution with all our amendments, we were quite gratified. We consider it is on the right path and we are going to vote for it.
- 69. The PRESIDENT: If no other member of the Council wishes to speak, I shall call on the representative of India.
- 70. Mr. Krishna MENON (India): I am not going to make another statement. There are a couple of sentences which I wish to add to my previous statement.
- 71. One is that whatever I have stated today on behalf of the Government of India is not in any sense to be regarded as superseding the statements made over the past several days, but as only arising from them, and the whole of them are relevant in any future consideration.
- 72. The second is a point which escaped my mind, as I was not speaking from notes. It is that whatever considerations the Government of India may have given to or even whatever provisional sympathies it may have expressed with certain proposals of exploration during the last seven or eight years, they are not binding upon our Government for two reasons. First of all, they arose in the course of long discussions with all the surrounding circumstances that have taken place in different conditions—and whether the friends around this table like to accept the view or not, changed conditions have to be taken into account. Therefore, no exploratory, hypothetical or provisional considerations or propositions that we might have put forward or entertained or considered or viewed with sympathy in the past are binding upon our Government. My Government is most anxious that in no circumstances should we lay ourselves open again to what we regard as the erroneous suggestion that we are going away from commitments. Therefore, we have to be doubly careful in any exploration of this kind.
- 73. I want to thank you, Mr. President, and the Council for the patient hearing that you have given to the views of the Government of India. If, in the course of arguing a very legitimate but a difficult case before a comparatively hostile Council in regard to our point of

- (...), más adelante estas sugestiones nuestras podrían volver a ser consideradas 1/"
- L'interprétation anglaise que l'on trouve dans le compte rendu sténographique miméographié est entièrement différente: "Il pourrait se produire, si, dans ce cas, aucun accord n'était obtenu (...) que d'autres points pourraient être examinés."
- 68. Je suis très heureux que ce soit cette phrase qui m'ait amené à parler en anglais, car je constate maintenant que nous avions entièrement raison. A vrai dire, lorsque ma délégation a dit à la précédente séance que, si nos amendements n'étaient pas approuvés, nous désirions qu'ils figurent au procès-verbal parce qu'on pourrait les réexaminer plus tard, nous pensions à plusieurs semaines. Jamais nous n'avons pensé qu'ils seraient approuvés en l'espace de 10 minutes. Lorsque nous avons constaté que le projet de résolution contenait tous nos amendements, nous avons été très heureux. Nous estimons que l'on est maintenant sur la bonne voie, et nous voterons en faveur du projet.
- 69. Le PRESIDENT (<u>traduit de l'anglais</u>): Puisque aucun autre membre du Conseil ne demande la parole, je la donne au représentant de l'Inde.
- 70. M. Krishna MENON (Inde) [traduit de l'anglais]: Je n'ai pas l'intention de faire un nouveau discours, mais j'ai deux choses à ajouter à ce que j'ai dit précédemment.
- 71. Primo, ce que j'ai déclaré aujourd'hui au nom du Gouvernement indien ne doit être considéré en aucune manière comme annulant les déclarations faites ces derniers jours, mais seulement comme en découlant, et c'est de toutes ces déclarations qu'il faudra tenir compte.
- 72. Secundo, je veux réparer un oubli; la chose m'a échappé, car je n'avais pas de notes. Quelle que soit la manière - eût-elle même semblé provisoirement favorable - dont le Gouvernement indien a pu considérer certaines propositions ayant un caractère d'exploration faites durant les sept ou huit dernières années, ces propositions ne lient pas le Gouvernement indien, et cela pour deux raisons. Tout d'abord, elles ont été présentées au cours de longues discussions, dans des circonstances différentes. Que ceux qui sont assis à cette table le veuillent au non, il convient de tenir compte de l'évolution de la situation. Par conséquent, le Gouvernement indien n'est lié par aucune considération ou proposition de caractère conjectural, hypothétique ou provisoire, que nous aurions pu présenter, accueillir ou même envisager avec sympathie dans le passé. Le Gouvernement indien est résolu à ne prêter en aucune façon le flanc à l'accusation - à notre avis sans fondement - selon laquelle il ne tient pas ses engagements. C'est pourquoi nous devons redoubler de prudence dans toute exploration de ce genre.
- 73. Je désire vous remercier, Monsieur le Président, ains que les membres du Conseil, de la patience avec laquelle vous avez écouté le point de vue du Gouvernement indien. Si pour plaider devant un Conseil assez hostile à notre point de vue cette affaire (dans

^{1/ &}quot;If our amendments are not accepted, they will nevertheless be on record, and it may happen that if an agreement is not reached this time ..., our suggestions will be reconsidered at a later date." [773rd meeting, para. 31.]

^{1/ &}quot;Si nos amendements ne sont pas acceptés, ils demeureront cependant comme texte de référence, et il se peut que,
au cas où un accord n'interviendrait pas cette fois (...), le
Conseil reprenne plus tard nos idées en considération."
[773ème séance, par. 31.]

view, we have had to take up firm positions and reiterate them with a degree of firmness, I hope that we have not said anything that may be regarded as unparliamentary or that has caused any ill feeling; and that the discussions in the past few days will have assisted to clarify the problem and the position of the Government of India.

- 74. Finally, of all the people around this table and of all the Member States of the United Nations, our Government, our people, are far more concerned about the safety and the stability of our land and the millions of people that inhabit it. At no time, in the rather strenuous circumstances in which we live today in our part of the world, can we throw that consideration to the winds.
- 75. The PRESIDENT: I have no more speakers. I suggest that we recess for ten minutes in order to arrange for consecutive interpretation. After that, we shall vote.
- 76. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): Could we not vote under the present system of interpretation? If we could consider the question in those conditions, I think we should be able to vote quite satisfactorily.
- 77. Mr. ROMULO (Philippines): I think we can proceed with the vote. We do not need a recess.
- 78. The PRESIDENT: It is in order. I have nothing against it. We shall proceed to the vote.
- 79. The Council has before it a draft resolution submitted by Australia, the United Kingdom and the United States of America [S/3792 and Corr. 1].

A vote was taken by show of hands.

In favour: Australia, China, Colombia, Cuba, France, Iraq, Philippines, Sweden, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Abstaining: Union of Soviet Socialist Republics.

The draft resolution was adopted by 10 votes to none, with 1 abstention.

- 80. The PRESIDENT: The resolution which the Council has now adopted entrusts to me a certain task in connexion with the India-Pakistan question. In accepting this mission I wish to say that I am honoured and glad to place my services at the disposal of the Council for the purpose it has indicated.
- 81. The mandate is that I should examine with the Governments of India and Pakistan proposals which, in my opinion, are likely to contribute toward the settlement of the question, having regard to the previous resolutions of the Security Council and of the United Nations Commission for India and Pakistan. I will have to report at the specified date to the Security Council on the result of the task I have undertaken. The contents, positive or negative, of this report will largely depend upon the extent of collaboration which I can

laquelle notre bon droit est évident, mais qui n'en est pas moins difficile), nous avons dû prendre des positions nettes et les souligner à plusieurs reprises avec vigueur, j'espère que nous n'avons rien dit qui puisse être considéré comme contraire à la courtoisie parlementaire ou blessant. J'espère également que les débats de ces derniers jours auront contribué à bien faire comprendre le problème, ainsi que la position du Gouvernement indien.

- 74. Enfin, la sécurité et la stabilité de notre pays et des millions de personnes qui y vivent préoccupent certainement bien plus le gouvernement et le peuple de l'Inde que tous ceux qui sont assis à cette table et que tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Eu égard à la situation assez tendue qui règne aujourd'hui dans cette partie du monde, c'est une considération que l'on n'a jamais le droit d'oublier.
- 75. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Il n'y a plus d'orateurs inscrits. Je propose une suspension de 10 minutes, le temps d'organiser le système d'interprétation consécutive. Nous passerons ensuite au vote.
- 76. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Ne pourrions-nous voter en laissant le système d'interprétation tel qu'il est? Si nous pouvions examiner la question dans ces conditions, je pense qu'il nous serait possible de passer au vote.
- 77. M. ROMULO (Philippines) [traduit de l'anglais]: Je pense que nous pourrions passer au vote. Une suspension de séance paraft inutile.
- 78. Le PRESIDENT (<u>traduit de l'anglais</u>): Cette suggestion est conforme au règlement, et je n'ai aucune objection. Nous allons donc passer au vote.
- 79. Je mets aux voix le projet de résolution présenté par l'Australie, les Etats-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni [S/3792].

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: Australie, Chine, Colombie, Cuba, France, Irak, Philippines, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

<u>S'abstient</u>: l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Par 10 voix, avec une abstention, le projet de résolution est adopté.

- 80. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): La résolution que le Conseil vient de voter me confie une mission en ce qui concerne la question Inde-Pakistan. J'accepte cette mission et voudrais vous dire combien je suis heureux et honoré de me mettre à la disposition du Conseil pour remplir la tâche qu'il m'a assignée.
- 81. J'ai pour mandat d'examiner avec le Gouvernement indien et le Gouvernement pakistanais les propositions qui, à mon avis, sont de nature à contribuer à un règlement du différend, compte tenu des résolutions antérieures du Conseil de sécurité et de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan. J'aurai à faire connaître au Conseil de sécurité, à une date donnée, les résultats de ma mission. Le caractère positif ou négatif du rapport que je ferai alors dépendra dans une large part de la collaboration que m'auront

obtain from the Governments of India and Pakistan. My acceptance is based on the express understanding that the parties declare themselves willing, in accordance with the operative paragraph 2 of the resolution, to co-operate with me in the performance of my functions.

82. For my part, I am most happy to have this opportunity to serve, as I hope I will be able to do, two Member countries which I have previously had a great experience of getting to know and appreciate.

At the invitation of the President, Mr. Frank P. Graham, United Nations Representative for India and Pakistan, took a place at the Council table.

- 83. Mr. GRAHAM (United Nations Representative for India and Pakistan): I wish, Mr. President, to give you my co-operative and loyal good wishes for your most important mission. I congratulate you on the opportunity to negotiate with the Governments of two great peoples whom I not only respect, but, if I may say so, have come to love for themselves—their history, their heritage, their heroic struggles with gigantic problems and yet, withal, with a joyous and youthful hope.
- 84. I congratulate the Council on your acceptance of this mission, Mr. President, for which you are by ability, experience and disposition so eminently qualified and to which you bring the prestige of the office of President of the Security Council itself. Godspeed to you on _____ mission, to the efforts of the Security Council, to the co-operation of the two Governments with you and to the untiring work of an ably led and dedicated Secretariat, as they all work together and stand firm on the moral foundations of the life and values of the United Nations in this time of hazard and hope.
- 85. The Member States of the United Nations must apply, with equal justice under the Charter, the principles of the United Nations to all nations, large or small, friend or foe, east or west. Problems, situations, disputes, cases on the agenda of the United Nations have their ups and downs and come and go, but the United Nations goes on, deep in the minds and hearts of the people as they do their day's work and pray and hope, in the great adventure of building a freer and fairer peaceful world for all peoples in all lands.
- 86. The PRESIDENT: I want to thank Mr. Graham for the kind and encouraging words which I have just heard from him. I am very happy to know that I shall be able to draw upon his great wisdom and experience in the matter we have before us.
- 87. Sir Pierson DIXON (United Kingdom): As I said at the previous meeting, the United Kingdom ardently desires to see progress made towards a settlement of

accordée les Gouvernements de l'Inde et du Pakistan. Mon acceptation s'entend sous réserve que les parties se déclarent expressément disposées, conformément au paragraphe 2 du dispositif de la résolution, à collaborer avec moi pour m'aider à m'acquitter de ma mission.

82. Je suis, quant à moi, extrêmement heureux de pouvoir rendre service — j'espère pouvoir le faire — à deux Etats Membres que j'ai déjà eu l'occasion de bien connaître et de beaucoup apprécier.

Sur l'invitation du Président, M. Frank P. Graham, représentant des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, prend place à la table du Conseil.

- 83. M. GRAHAM (représentant des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan) [traduit de l'anglais]: Je voudrais, Monsieur le Président, vous assurer de mon dévouement et vous exprimer mes vœux les plus sincères à l'occasion de la mission si importante dont vous êtes chargé. Je suis heureux pour vous que vous ayez l'occasion de négocier avec les gouvernements de deux grands peuples que non seulement je respecte, mais encore j'ose le dire que j'ai appris à aimer pour leur histoire, leurs traditions, la manière hérofique dont ils luttent contre des difficultés gigantesques sans rien perdre de leur gaieté, de leur jeunesse et de leur optimisme.
- 84. Je suis heureux aussi pour le Conseil que vous ayez accepté cette mission pour laquelle vous êtes si éminemment qualifié par votre compétence, votre expérience et vos qualités; vous l'assumerez en outre avec tout le prestige que vous confère votre fonction de président du Conseil de sécurité. Je vous souhaite bonne chance dans votre mission et je forme des vœux pour que les efforts du Conseil de sécurité, votre collaboration avec les deux gouvernements intéressés et le travail inlassable d'un Secrétariat dévoué et bien dirigé portent leurs fruits. Tous travaillent de concert et s'en tiennent fermement aux fondements moraux de la vie et aux valeurs que représentent les Nations Unies dans cette période troublée, mais ouverte à l'espoir, qui est la nôtre.
- 85. Les Etats Membres doivent appliquer équitablement, conformément à la Charte, les principes de l'Organisation des Nations Unies à toutes les nations, grandes ou petites, amies ou ennemies, qu'elles soient à l'est ou à l'ouest. Les problèmes, les situations, les différends, les questions inscrites à l'ordre du jour des organes des Nations Unies connaissent des sorts divers et changeants, mais l'Organisation continue, profondément enracinée dans l'esprit et dans le cœur des peuples qui s'acquittent de leur tâche quotidienne tout en priant et en faisant des vœux pour le succès de cette grande entreprise qu'est l'édification d'un monde pacifique plus libre et plus juste pour les hommes de tous les pays.
- 86. Le PRESIDENT (<u>traduit de l'anglais</u>): Je tiens à remercier M. Graham de ses bonnes et réconfortantes paroles. Je suis heureux de pouvoir compter dans cette affaire sur son jugement et son expérience.
- 87. Sir Pierson DIXON (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: Comme je l'ai dit à la précédente séance, le Royaume-Uni désire ardemment que des progrès

the Kashmir problem. I am convinced that the resolution we have just adopted will contribute to this end.

- 88. We have faith in the mission which you, Sir, are undertaking. We have the fullest confidence in the wisdom and experience which you bring to it. We have confidence in the country from which you come, with its traditions of peace and justice. We have confidence in the authority of this Council which goes with you in this task.
- 89. To aid you in your task, you will have the great experience, wisdom and understanding of the United Nations Representative for India and Pakistan, Mr. Frank Graham. We have admired his untiring efforts since he was appointed by this Council in 1951, his patience and his skill in negotiation. It is a matter of the deepest regret that all his painstaking toil, which seemed at one time to hold so much promise for a settlement, has not come to full fruition, but it has not been without fruit, and the detailed experience that he has acquired in his dealings with this matter has not been in vain, for this experience is still able to contribute—indeed, I feel sure it will be an invaluable contribution—to the mission which you, Sir, are undertaking under this resolution.
- 90. Mr. LODGE (United States of America): Mr. President, the United States appreciates your willingness to accept the assignment that the Security Council has asked you to undertake. We hope that your understanding of the peoples of India and Pakistan and your experience in the United Nations will enable you to make some real progress towards solving this dispute.
- 91. We think that the resolution which has just been adopted will give you enough scope and enough guidance. The consensus of the Council on the major problems involved was expressed in the draft resolution [S/3787] which failed at the 773rd meeting only because of the Soviet veto. It would have been more satisfactory if the specific ideas embodied in the four-Power draft resolution could have been kept, but the resolution that the Council has now adopted does not retreat from those ideas. Nor are the facts changed by the Soviet veto. You are authorized to consider any proposals which might help solve the problem, having regard to the pertinent resolutions. We trust that your mission will be of great help to India and Pakistan as well as to the Council.
- 92. The fact that you will be able to draw upon the extensive experience and the ability of Mr. Frank P. Graham—who, may I say, has just made a noteworthy statement—should make it possible for you to function effectively in a short period. Mr. Graham will be able to make a contribution which, it seems to us, no one else could make. The Council is lucky that he is available to help, and we appreciate his offer of cooperation.
- 93. Mr. ROMULO (Philippines): The Philippine delegation would like to place on record its appreciation that the President of the Council has decided to accept

- soient réalisés vers un règlement de la question du Cachemire. Je suis convaincu que la résolution que nous venons d'adopter y contribuera.
- 88. Nous croyons, Monsieur le Président, en l'utilité de la mission que vous allez entreprendre. Nous avons la plus grande confiance dans la sagesse et l'expérience que vous y apportez. Nous avons confiance dans le pays auquel vous appartenez, bien connu pour ses traditions de paix et de justice. Nous avons confiance dans l'autorité du Conseil de sécurité, qui vous assistera dans l'exécution de votre mandat.
- 89. Pour vous aider à remplir votre tâche, vous pourrez faire appel à la grande expérience, à la sagesse et à l'intelligence du représentant des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, M. Frank P. Graham. Nous avons admiré les efforts inlassables qu'il a déployés depuis que le Conseil l'a nommé en 1951, la patience et l'habileté qu'il déploie dans les négociations. Nous regrettons profondément que ses efforts et sa peine, qui à un moment semblaient faire entrevoir un règlement, n'aient pas abouti, mais ils n'ont cependant pas été inutiles, et les enseignements qu'il a tirés de cette expérience, loin d'être vains, peuvent encore contribuer puissamment, j'en suis certain, au succès de la mission que cette résolution vous confie, Monsieur le Président.
- 90. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Les Etats-Unis vous savent gré, Monsieur le Président, de bien vouloir accepter la mission que le Conseil de sécurité vous a confiée. Nous espérons que votre connaissance des peuples de l'Inde et du Pakistan et l'expérience que vous avez acquise à l'Organisation vous permettront d'accomplir des progrès réels vers la solution de ce différend.
- 91. Nous pensons que la résolution qui vient d'être adoptée vous donne à la fois une latitude et des directives suffisantes. L'opinion quasi-unanime du Conseil sur les principaux problèmes qui se posent a été exprimée dans le projet de résolution qui n'a été rejeté à la 773ème séance qu'en raison du veto soviétique [S/3787]. Si les idées exprimées dans le projet de résolution des quatre puissances avaient pu être conservées, cela eût été préférable, mais la résolution que le Conseil vient d'adopter n'implique nullement l'abandon de ces idées. Le veto soviétique ne modifie en rien la situation. Vous êtes autorisé à examiner toutes propositions qui sont de nature à faciliter la solution du problème, compte tenu des résolutions pertinentes. Nous sommes sûrs que votre mission aidera beaucoup l'Inde et le Pakistan, ainsi que le Conseil.
- 92. Vous pourrez bénéficier de l'expérience étendue et des capacités de M. Frank P. Graham qui, soit dit en passant, vient de faire une déclaration remarquable et cela devrait vous permettre d'arriver rapidement à un résultat. M. Graham sera en mesure de vous aider comme nul autre, me semble-t-il, ne pourrait le faire. Le Conseil se félicite de pouvoir faire appel à lui, et nous le remercions du concours qu'il s'offre à nous prêter.
- 93. M. ROMULO (Philippines) [traduit de l'anglais]: La délégation des Philippines tient à remercier expressément le Président du Conseil d'avoir accepté

this delicate and difficult mission that has been entrusted to him. We wish him success and Godspeed.

- 94. My delegation also wishes to pay tribute to the statesmanlike performance of Mr. Frank P. Graham, who also addressed us this afternoon. We are deeply indebted to him for his great devotion to duty, his impartiality in weighing the facts as he found them and the clear manner in which he has placed the issues before us for our guidance and consideration. I am confident that he has won the respect of both parties to the Kashmir dispute, as well as the admiration of the world. I have had the pleasure of going through his reports and I am satisfied that he approached his task with an eminently judicial mind and that his findings constitute a fair and accurate basis for a judgement in this case. In the name of my Government, I wish to thank Mr. Graham for his fidelity to this most difficult duty which the Council has assigned to him.
- 95. Mr. WALKER (Australia): As one of the co-sponsors of the resolution which the Security Council has now adopted, I wish to associate myself with the remarks of the representatives of the United Kingdom and the United States, to join in thanking Mr. Graham for the inspiring statement he has just made before the Council.
- 96. Finally, Mr. President, I wish to extend to you the most sincere wishes of the Australian Government for the success of your mission, a mission which interests our country very closely indeed in view of our close relations with India and Pakistan.

The meeting rose at 4.40 p.m.

- la mission délicate et difficile qui lui a été confiée. Tous nos vœux l'accompagnent.
- 94. Ma délégation souhaite également rendre hommage à la maîtrise des affaires politiques que possède M. Frank P. Graham, qui a pris la parole ici cet aprèsmidi. Nous lui sommes profondément reconnaissants d'être si dévoué à sa tâche et de tout considérer avec une objectivité remarquable; nous lui savons grédela lucidité avec laquelle il nous a exposé le problème, et qui nous en facilite l'examen. Je suis sûr que M. Graham a forcé le respect des deux parties au différend du Cachemire, ainsi que l'admiration du monde. J'ai eu le plaisir de lire ses rapports, et je suis persuadé qu'il a abordé sa tâche dans un esprit éminemment objectif et que ses conclusions constituent une base équitable et sûre pour juger cette affaire. Au nom de mon gouvernement, je tiens à remercier encore M. Graham pour son dévouement à la tâche très difficile que le Conseil lui a assignée.
- 95. M. WALKER (Australie) [traduit de l'anglais]: Je suis un des auteurs de la résolution que le Conseil de sécurité vient d'adopter et, à cetitre, je désire me joindre aux représentants du Royaume-Uni et des Etats-Unis et remercier avec eux M. Graham de l'exposé d'une haute tenue qu'il vient de faire au Conseil.
- 96. Je voudrais enfin, Monsieur le Président, vous présenter les vœux très sincères que le Gouvernement australien forme pour le succès d'une mission qui intéresse vivement notre pays, étant donné ses relations étroites avec l'Inde et le Pakistan.

La séance est levée à 16 h. 40.

SALES AGENTS FOR UNITED NATIONS PUBLICATIONS DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

ARGENTINA-ARGENTINE

Editorial Sudamericana S.A., Alsina 500, **Buenos Aires.**

AUSTRALIA-AUSTRALIE

H. A. Goddard, A.M.P. Bldg., 50 Miller St., North Sydney;

90 Queen St., Melbourne.

Melbourne University Press, Carlton N.3,

AUSTRIA-AUTRICHE

Gerold & Co., Graben 31, Wien, 1. B. Wüllerstorff, Markus Sittikusstrasse 10,

BELGIUM-BELGIQUE

Agence et Messageries de la Presse S.A., 14-22, rue du Persil, Bruxelles.

W. H. Smith & Son, 71-75, boulevard Adolphe-Max, Bruxelles.

BOLIVIA-BOLIVIE

Librería Selecciones, Casilla 972, La Paz.

Livraria Agir, Rio de Janeiro, São Paulo and Belo Horizonte.

CAMBODIA-CAMBODGE

Papeterie-Librairie Nouvelle, Albert Portail, 14, avenue Boulloche, Pnom-Penh. CANADA

Ryerson Press, 299 Queen St. West, Toronto.

CEYLON-CEYLAN

Lake House Bookshop, The Associated Newspapers of Ceylon, Ltd., P. O. Box 244, Colombo.

CHILE-CHILL

Editorial del Pacífico, Ahumada 57, Santiago.

Librería Ivens, Casilla 205, Santiago.

CHINA-CHINE

The World Book Co., Ltd., 99 Chung King Road, 1st Section, Taipeh, Taiwan. The Commercial Press Ltd., 211 Honan Rd., Shanghai.

COLOMBIA-COLOMBIE

Librería América, Medellín. Librería Buchholz Galería, Bogotá. Librería Nacional Ltda., Barranquilla.

COSTA RICA-COSTA-RICA

Trejos Hermanos, Apartado 1313, San José.

CUBA

La Casa Belga, O'Reilly 455, La Habana. CZECHOSLOVAKIA-TCHECOSLOVAQUIE Československý Spisovatel, Národní Trída 9, Praha 1.

DENMARK-DANEMARK

Einar Munksgaard, Ltd., Nørregade 6, København, K.

DOMINICAN REPUBLIC-REPUBLIQUE DOMINICAINE

Librería Dominicana, Mercedes 49, Ciudad Trujillo.

ECUADOR-EQUATEUR

Librería Científica, Guayaquil and Quito. EL SALVADOR-SALVADOR

Manuel Navas y Cía., 1a. Avenida sur 37, San Salvador.

FINLAND-FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa, 2 Keskuskatu, Helsinki.

FRANCE

Editions A. Pédone, 13, rue Soufflot, Paris (Ve).

GERMANY-ALLEMAGNE

R. Eisenschmidt, Kaiserstrasse 49, Frank-

Elwert & Meurer, Haupstrasse 101, Berlin-Schöneberg.

Alexander Horn, Spiegelgasse 9, Wiesbaden.

W. E. Saarbach, Gereonstrasse 25-29, Köln (22c).

GREECE-GRECE

Kauffmann Bookshop, 28 Stadion Street, Athènes.

GUATEMALA

Sociedad Económico Financiera, Edificio Briz. Despacho 207, 6a Avenida 14-33, Zona 1, Guatemala City.

HAITI

Librairie "A la Caravelle", Boîte postale 111-B, Port-au-Prince.

HONDURAS

Librería Panamericana, Tegucigalpa.

HONG KONG-HONG-KONG

The Swindon Book Co., 25 Nathan Road, Kowloon.

ICELAND-ISLANDE

Bokaverzlun Sigfusar Eymundssonar H. F., Austurstraeti 18, Reykjavik.

INDIA-INDE

Orient Longmans, Calcutta, Bombay, Madras and New Delhi.

Oxford Book & Stationery Co., New Delhi and Calcutta.

P. Varadachary & Co., Madras.

INDONESIA-INDONESIE Pembangunan, Ltd., Gunung Sahari 84, Djakarta.

IRAN

"Guity", 482, avenue Ferdowsi, Teheran. IRAQ-IRAK

Mackenzie's Bookshop, Baghdad.

ISRAEL

Blumstein's Bookstores Ltd., 35 Allenby Road, Tel-Aviv.

ITALY-ITALIE

Librería Commissionaria Sansoni, Via Gina Capponi 26, Firenze.

JAPAN-JAPON

Maruzen Company, Ltd., 6 Tori-Nichome, Nihonbashi, Tokyo.

LEBANON-LIBAN

Librairie Universelle, Beyrouth. LIBERIA

J. Momolu Kamara, Monrovia.

LUXEMBOURG

Librairie J. Schummer, Luxembourg. **MEXICO-MEXIQUE**

Editorial Hermes S.A., Ignacio Mariscal 41. México, D.F.

NETHERLANDS-PAYS-BAS

N.V. Martinus Nijhoff, Lange Voorhout 's-Gravenhaae.

NEW ZEALAND-NOUVELLE-ZELANDE

United Nations Association of New Zealand, C.P.O. 1011, Wellington.

NORWAY-NORVEGE

Johan Grundt Tanum Forlag, Kr. Augustsgt. 7A, Oslo.

PAKISTAN

The Pakistan Co-operative Book Society, Dacca, East Pakistan (and at Chittagong). Publishers United Ltd., Lahore. Thomas & Thomas, Karachi, 3.

namá.

PANAMA José Menéndez, Plaza de Arango, Pa-

PARAGUAY

Agencia de Librerías de Salvador Nizza, Calle Pte. Franco No. 39-43, Asunción. PERIL-PEROLI

Librería Internacional del Perú, S.A., Lima and Arequipa.

PHILIPPINES .

Alemar's Book Store, 749 Rizal Avenue, Manila.

PORTUGAL

Livraria Rodrigues, 186 Rua Aurea, Lisboa.

SINGAPORE-SINGAPOUR

The City Book Store, Ltd., Winchester House, Collyer Quay.

SPAIN-ESPAGNE

Librería Bosch, 11 Ronda Universidad, Barcelona.

Librería Mundi-Prensa, Lagasca 38, Madrid

SWEDEN-SUEDE

C. E. Fritze's Kungl. Hovbokhandel A-B, Fredsgatan 2, Stockholm.

SWITZERLAND-SUISSE

Librairie Payot S.A., Lausanne, Genève. Hans Raunhardt, Kirchgasse 17, Zurich 1. THAILAND-THAILANDE

Pramuan Mit Ltd., 55 Chakrawat Road, Wat Tuk, Banakok.

TURKEY-TURQŬIE

Librairie Hachette, 469 Istiklal Caddesi, Beyoglu, Istanbul.

UNION OF SOUTH AFRICA-UNION SUD-AFRICAINE

Van Schaik's Bookstore (Pty.), Ltd., Box 724, Pretoria.

UNITED ARAB REPUBLIC-REPUBLIQUE ARABE UNIE

Librairie "La Renaissance d'Egypte", 9 Sh. Adly Pasha, Cairo. Librairie Universelle, Damas.

UNITED KINGDOM-ROYAUME-UNI

H. M. Stationery Office, P.O. Box 569, London, S.E.1 (and at H.M.S.O. shops). UNITED STATES OF AMERICA-

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

International Documents Service, Columbia University Press, 2960 Broadway, New York 27, N. Y. URUGUAY

Representación de Editoriales, Prof. H. D'Elía, Av. 18 de Julio 1333, Montevideo.

VENEZUELA

Librería del Este, Av. Miranda, No. 52, Edf. Galipán, Caracas.

VIET-NAM

Papeterie-Librairie Nouvelle, Albert Portail, Boîte postale 283, Saïgon.

YUGOSLAVIA-YOUGOSLAVIE Cankarjeva Zalozba, Ljubljana, Slovenia. Drzavno Preduzece, Jugoslovenska Knjiga, Terazije 27/11, Beograd.

Orders and inquiries from countries where sales agents have not yet been appointed may be sent to: Sales and Circulation Section, United Nations, New York, U.S.A.; or Sales Section, United Nations Office, Palais des Nations, Geneva, Switzerland. Les commandes et demandes de renseignements émanant de pays où il n'existe pas encore de dépositaires peuvent être adressées à la Section des ventes et de la distribution, Organisation des Nations Unies, New-York (Etats-Unis d'Amérique), ou à la Section des ventes, Organisation des Nations Unies, Palais des Nations, Genève (Suisse).